



EDF: 600 % d'augmentation!

Par **ingo**, le **06/03/2015 à 17:40**

Bonjour,

sur l'échéancier EDF pour 2015, je constate que l'augmentation est de plus de 600% par rapport à 2014!

Il faut savoir qu'edf m'a fait parvenir un remboursement pour un trop perçu sur ma consommation 2014 et d'un autre côté cette administration m'augmente. Illogique.

Après avoir écrit au service client, détails à l'appui, il m'a été répondu que ces prélèvements étaient établis par rapport à ma facture 2014. (Sur laquelle ils m'ont remboursé un trop perçu et sur laquelle j'ai plus de 600 d'augmentation.). Ils prévoient également une augmentation des tarifs...

Manifestement, mes documents n'ont pas été regardés. De plus, ils disposent des détails car j'ai mentionné mon n° client et n° de compteur, pour preuve.

Sur, j'ai fait parvenir le même dossier au médiateur edf. J'attends une réponse.

Est-il normal de pratiquer une telle augmentation, n'y a t-il pas une loi? Sachant que j'ai bien moins consommé que leur prévision, puisqu'ils m'ont remboursé!

Si vous avez des infos sur la légalité d'une telle augmentation, en dehors même du fait que les prévisions n'ont aucun sens...

Merci beaucoup à toutes et à tous.

Par **janus2fr**, le **06/03/2015 à 18:45**

Bonjour,

Vous pouvez faire comme moi, opter pour le paiement à la facture et le service "my releve". Comme ça, tous les 2 mois, vous ne payez que ce que vous avez consommé. Pas d'argent à avancer à EDF en attendant qu'il vous le rende plus tard...

Par **ingo**, le **06/03/2015 à 19:08**

Bonsoir,

et merci pour votre suggestion.

je pense que je vais procéder ainsi à l'avenir.